

COMMUNE DE VILLERS-BRULIN

☎ 09.63.61.73.89

180 Rue de Béthonsart

62690

VILLERS-BRULIN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt-six Juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAMBERT, Maire, en suite de convocation ordinaire, en date du Vingt Juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mmes et Mrs LAMBERT, BOURDREZ, WACHEUX, FAUQUEMBERGUE, BOURGOUIN, DESSE & CARPENTIER

Étaient absents : Mr Pascal MOUTON qui a donné pouvoir à Mr BOURGOUIN

Mme PLAYEZ qui a donné pouvoir à Mr LAMBERT

Mr Jean-Yves MOUTON, Mme Audrey CATALAN

Secrétaire de séance : Mr BOURDREZ

ORDRE DU JOUR :

1. DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DU PROJET D'AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE
2. QUESTIONS DIVERSES

1 DELIBERATION POUR L'ATTRIBUTION DU PROJET D'AIRE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle à ses Conseillers le projet d'aménagement d'une aire de jeux intergénérationnelle et précise que l'appel d'offres correspondant a été lancé le 05 Mai 2023 dans le journal « La Gazette ».

La date limite de remise des offres était fixée au 26 Mai 2023 à 12 Heures.

Au total, 3 offres sont parvenues à la Mairie avant la date et l'heure limite hormis celle de la Société BALESTRA T.P qui a répondu hors délai et qui a été rejetée.

Pour rappel, l'analyse des offres s'est faite sur les critères de sélection suivants : (40 % sur le prix et 60 % sur le mémoire technique).

Le dépouillement de ces 3 offres par la C.A.O a donné le résultat ci-après :

<u>N°</u>	<u>NOM DU CANDIDAT</u>	<u>MONTANT H.T</u>
01	EHTRE	178 399,49 €
02	DUFFROY	187 938,00 €
03	LANTANA	200 714,36 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux-disante de l'Entreprise EHTRE d'un montant H.T de 178 399,49 € et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce marché.

2. QUESTIONS DIVERSES :

2.1 Adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois St Pierre au 1^{er} Janvier 2024 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par le Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 08 Juin 2023, demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe ensuite l'Assemblée que chaque Commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, EMET UN AVIS FAVORABLE (par 9 voix pour)

à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre à compter du 1^{er} Janvier 2024.

2.2 Orage du 20 Juin dernier :

Afin de limiter le ruissellement des eaux de pluie et les coulées de boue lors d'orage, le Conseil Municipal souhaite qu'il soit prévu plus d'avaloirs.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Suivent les signatures des Membres présents ;